DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes
- - - - - - - -

13 rue des ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2023

Décision du 20 janvier 2023

01.2023-18	**FAMILLE** **OBJET : Demande de subvention à l'Etat dans le cadre de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA)**

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°22.02.2022-17 du Conseil communautaire en date du 22 février 2022 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

VU l'appel à initiatives locales en prévention santé lancé par les services de l'Etat pour soutenir des actions départementales, régionales ou interdépartementales,

CONSIDERANT la volonté de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives **(**MILDECA) à soutenir le développement des dispositifs de réduction des risques, agir sur la précocité des consommations, et renforcer les actions à destination des publics vulnérables et fragiles. Une enveloppe financière est dédiée au financement de projets s'inscrivant dans les priorités du plan national de mobilisation contre les addictions,

CONSIDERANT l'organisation des 4 projets s'inscrivant dans la démarche d'éducation et promotion de la santé mise en place par la Communauté d'Agglomération :

1. Les formations niveau 1 et 2 pour l'animation d'atelier de renforcement des compétences psychosociales,
2. La mise en place d'ateliers de renforcement des compétences psychosociales en collège et lycée,
3. La mise en place d'interventions sur le numérique en milieu scolaire,
4. La conception et la diffusion d'une infographie des lieux ressources locaux en matière de santé des jeunes,

CONSIDERANT l'opportunité de solliciter un soutien financier de la MILDECA pour contribuer au financement des 4 projets envisagés en 2023,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant pour les quatre évènements cités ci-dessus :

Dépenses prévues		Recettes prévues	
Intitulé	**Montant TTC en €**	**Intitulé**	**Montant TTC en €**
Formation Niveau 1 & 2	17 500.00 €	MILDECA (Etat)	25 500.00 €
Charges de personnel	21 342.36 €	FPT CAF (sous réserve d'obtention)	8 000.00 €
Intervenant numérique	2 700.00 €	CSMA	9 067.36 €
Communication et frais postaux	1 000.00€	Ville de Clisson	250.00 €
Alimentaire	25.00 €		
Location cinéma	250.00 €		
TOTAL DÉPENSES TTC	**42 817.36 €**	**TOTAL RECETTES TTC**	**42 817.36 €**

ARTICLE 2 : de solliciter l'aide auprès de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives pour un montant de 25 500 €.

ARTICLE 3 : de signer tout acte relatif entre Clisson Sèvre et Maine Agglo et les services de l'Etat lié à l'appel à projet MILDECA pour la mise en œuvre de ces 4 projets inscrits dans la démarche d'éducation et de promotion de la santé.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Le Président,
Jean-Guy Cornu

AR-Préfecture de Nantes
044-200067635-20230125-33-AU

Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 25-01-2023
Publication le : 25-01-2023

Publication sur le site internet le : 26/01/2023